



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

veufs et veuves

Question écrite n° 19445

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés financières que rencontrent de très nombreuses personnes qui se retrouvent veuves, en majorité des femmes. L'allocation veuvage est versée de façon dégressive pendant trois années. Elle soulage les difficultés financières qui surviennent immédiatement après le décès. Malheureusement, dans de nombreux cas, ces difficultés perdurent. En effet, dès la deuxième année, le montant de cette allocation est inférieure aux minima sociaux. Pourtant, les cotisations salariales destinées à couvrir ce risque sont excédentaires mais affectées à la branche vieillesse déficitaire. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement envisage de revaloriser le montant de l'allocation veuvage d'une part et d'affecter les cotisations de l'assurance veuvage à la couverture de ce risque d'autre part.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19445

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 septembre 1998, page 5160